

**Séance ordinaire du 23 mars 2023**  
**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil d'administration**  
**du CCAS**  
**de la commune PORTE-DE-SAVOIE**

Délibération n°23032023D02\_4

**Objet :** Adoption du budget primitif 2023.

Date de la convocation et de l'affichage : 16 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 13

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 15

Secrétaire de séance : GUILLOT Jean-Marie

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 23 mars à 18h30, le conseil d'administration du CCAS de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Franck VILLAND, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
VILLAND Franck	X			
BANNAY CODET Martine	X			
CHAPUIS Patrick	X			
CHAPUIS Aline	X			
CUNILLERA Yvette	X			
DIARRA Aly	X			
DUCRET Régine	X			
GALLET Daniel	X			
GIRAUD Chantal			X	
GUILLOT Jean-Marie	X			
LEVANNIER Caroline	X			
PIEROTTO Mireille			X	
PIROCHE Bernadette	X			
PLAGNOL Jean-Luc	X			
VADEL Jean-Paul	X			
VEILLET Gérard		X		BANNAY-CODET Martine
VERDOYA Dominique		X		DUCRET Régine

VU le code de l'action sociale et des familles,

**Rapporteur :** Martine BANNAY-CODET, Vice-présidente.

**Exposé des motifs** : Madame la Vice-présidente présente au conseil d'Administration le projet de budget primitif 2023 et détaille les différents projets et opérations envisagés cette année. Ce budget s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 31 350.65€. Le montant de la subvention d'équilibre versée par le budget principal s'établi à 30 485.65€.

Ce budget est en légère augmentation par rapport à 2022 du fait de l'inflation d'une part, et de l'augmentation du nombre de Pass sport culture et de colis distribués aux aînés d'autre part. Par ailleurs, la ligne budgétaire concernant les aides sociales versées aux particuliers est stable compte-tenu du faible nombre de demandes d'aides reçues par le CCAS.

Le conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidence et après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

Le projet de budget primitif 2023.

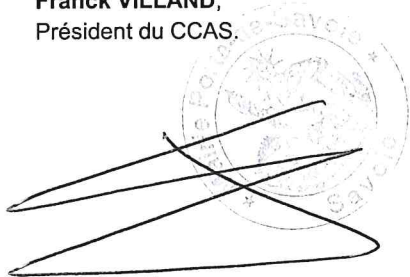
---

Fait et délibéré à Porte-de-Savoie le 23 mars 2023.

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 29 mars 2023

Le Président certifier sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au Représentant de l'Etat le 29 mars 2023.

**Franck VILLAND,**  
Président du CCAS.



**Jean-Marie GUILLOT,**  
Secrétaire de séance.

